



GREEN TARGET ACADEMY

SIRET : 91921399100020 | NDA : 11930982893

11 Avenue de Nonneville, 93600 Aulnay-sous-Bois

# POLITIQUE HANDICAP

## Inclusion et Accessibilité pour Tous - Green Target Academy

Référence : DOC-GTA-2025-HANDI-01 | Version : 1.0 | Date de création : 15/12/2025 | Prochaine révision : 15/12/2026

Green Target Academy s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de ses formations à tous les publics, y compris les Personnes en Situation de Handicap (PSH). Notre politique handicap s'inscrit dans le respect de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et répond aux exigences du référentiel Qualiopi.

- • 1. Notre Engagement pour l'Accessibilité
- • 2. Définition et Types de Handicap
- • 3. Le Référent Handicap
- • 4. Accueil et Information des PSH
- • 5. Aménagements Pédagogiques
- • 6. Accessibilité des Locaux et Moyens Techniques
- • 7. Partenariats et Ressources Externes
- • 8. Sensibilisation et Formation des Équipes
- • 9. Procédure de Recueil des Besoins
- • 10. Suivi et Amélioration Continue

## SECTION 1: NOTRE ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ

### 1.1 Principes fondamentaux

- **Égalité d'accès** : Garantir que chaque apprenant, quelle que soit sa situation, puisse accéder à nos formations.
- **Non-discrimination** : Assurer un traitement équitable et inclusif dès le premier contact.
- **Adaptation individualisée** : Proposer des solutions sur mesure adaptées à chaque besoin spécifique.
- **Confidentialité** : Respecter strictement le secret médical et la dignité des personnes.
- **Accompagnement personnalisé** : Suivre chaque apprenant PSH tout au long de son parcours.

### 1.2 Cadre légal et réglementaire

Notre politique s'appuie sur les textes de référence suivants :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.
- Article L. 5213-1 et suivants du Code du travail.
- Obligation d'aménagement raisonnable (Article L. 5213-6).
- Référentiel National Qualité (Qualiopi) V9 - Critère 6 (Indicateurs 21, 22, 23, 24).

### 1.3 Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- Toutes les formations dispensées par Green Target Academy.
- Tous les publics accueillis (salariés, demandeurs d'emploi, apprentis, etc.).
- Toutes les modalités pédagogiques (présentiel, distanciel, hybride).

## SECTION 2 : DÉFINITION ET TYPES DE HANDICAP

### 2.1 Définition légale

Selon l'Article L. 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

*"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."*

### 2.2 Les principaux types de handicap

Green Target Academy prend en compte toutes les formes de handicap, visibles ou invisibles :

Type	Description	Exemples d'aménagements possibles
 Moteur	Difficultés de déplacement, de posture ou de manipulation d'objets.	Accessibilité PMR des locaux, tables à hauteur variable, adaptation ergonomique du poste informatique, pauses régulières.
 Visuel	Cécité totale, partielle ou malvoyance (vision floue, champ visuel réduit).	Documents en gros caractères, synthèse vocale, supports numériques accessibles, éclairage adapté, signalétique contrastée.
 Auditif	Surdité totale ou malentendance (perte auditive légère à profonde).	Sous-titrage des vidéos, boucle magnétique, interprète LSF, supports écrits détaillés, placement au premier rang.
 Cognitif	Difficultés intellectuelles, troubles de l'apprentissage (DYS), de la mémoire ou de l'attention.	Rythme adapté, supports simplifiés (FALC), consignes écrites et orales, temps supplémentaire, tutorat.
 Psychique	Troubles psychiatriques ou maladies psychiques entraînant des difficultés relationnelles ou de concentration.	Aménagement des horaires, espace de repos, référent dédié, bienveillance, climat de confiance.
 Maladies	Maladies invalidantes (Diabète, Cancer, VIH, Sclérose, etc.) impactant l'énergie ou nécessitant des soins.	Aménagements horaires pour soins, pauses fréquentes, possibilité de distanciel, respect de la fatigue.

Note : 80% des handicaps sont invisibles. Notre approche est basée sur le besoin de compensation et non sur la nature médicale du handicap.

## SECTION 3 : LE RÉFÉRENT HANDICAP

Conformément à l'indicateur 22 du référentiel Qualiopi, Green Target Academy a nommé un référent handicap identifié.

### 3.1 Identification du référent



## RÉFÉRENT HANDICAP GREEN TARGET ACADEMY

**Nom : Linda NOSCHESE**

Fonction : Référente Handicap et Accessibilité

**Téléphone :** 06 60 93 75 75

**Email :** handicap@green-target-academy.fr

**Adresse :** 11 Avenue de Nonneville, 93600 Aulnay-sous-Bois

*Disponibilité : Du lundi au vendredi, 9h-18h*

*Réponse sous 48h maximum*

### 3.2 Missions du référent handicap

#### 1. Information et orientation :

- Point de contact unique pour les apprenants PSH.
- Information sur les dispositifs d'accompagnement et de financement.
- Orientation vers les partenaires externes compétents.

#### 2. Analyse des besoins :

- Conduite d'entretiens individuels confidentiels.
- Évaluation des situations de handicap en situation de formation.
- Identification des besoins de compensation nécessaires.

#### 3. Coordination des aménagements :

- Liaison avec les formateurs et l'équipe pédagogique.
- Mise en œuvre opérationnelle des adaptations matérielles et organisationnelles.
- Suivi individualisé du parcours de formation.

#### 4. Veille et partenariats :

- Relation constante avec l'Agefiph, la MDPH, Cap Emploi.
- Veille réglementaire et juridique sur le handicap.
- Développement et animation du réseau de partenaires.

#### 5. Sensibilisation interne :

- Formation continue des formateurs à l'accueil PSH.
- Diffusion des bonnes pratiques d'inclusion.
- Animation de la démarche handicap au sein de l'organisme.

### 3.3 Compétences et formation

Notre référente handicap dispose des compétences nécessaires pour assurer ses missions :

- Formation initiale et continue sur l'accompagnement des PSH en formation.
- Connaissance approfondie du cadre légal et réglementaire.
- Maîtrise des dispositifs de compensation et des aides financières.
- Capacité d'écoute active et de gestion de situations sensibles.

## SECTION 4 : ACCUEIL ET INFORMATION DES PSH

Réponse à l'indicateur 21 du référentiel Qualiopi.

### 4.1 Information accessible

L'accessibilité de nos formations est mentionnée sur tous nos supports :

- Site internet avec page dédiée.
- Programmes de formation avec mention spécifique handicap.
- Livret d'accueil stagiaire.
- Conditions Générales de Vente.

**Mention type :** "Green Target Academy accueille les personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation, contactez notre référente handicap Linda Noschese au 06 60 93 75 75 ou handicap@green-target-academy.fr"

### 4.2 Procédure d'accueil

1

#### 1. Détection

Via formulaire ou Avec référent handicap

2

#### 2. Entretien

3

#### 3. Analyse

4

#### 4. Aménagement

5

#### 5. Suivi

Préconisations sous 5j Mise en place avant démarrage Pendant la formation

### 4.3 Documents remis aux PSH

- Fiche d'information sur l'accessibilité des locaux et services.
- Formulaire de recueil des besoins spécifiques.
- Liste des partenaires ressources (Agefiph, MDPH, etc.).
- Coordonnées directes du référent handicap.

## SECTION 5 : AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Réponse à l'indicateur 23 du référentiel Qualiopi.

### 5.1 Aménagements matériels

- Adaptation des supports pédagogiques (format A3, polices sans serif, contraste élevé).
- Mise à disposition d'équipements (loupes, casques audio).
- Adaptation ergonomique du poste de formation (chaise, table, souris/clavier adaptés).

### 5.2 Aménagements pédagogiques

- **Rythme** : Pauses plus fréquentes, allongement de la durée de formation.
- **Évaluation** : Tiers temps supplémentaire, passage à l'oral au lieu de l'écrit (ou inversement), isolement dans une salle calme.
- **Contenu** : Supports fournis à l'avance, enregistrement audio des sessions autorisé.

### 5.3 Aménagements organisationnels

- Horaires aménagés pour soins ou fatigabilité.
- Salle de formation au rez-de-chaussée ou proche ascenseur.
- Place réservée (près du formateur, bon éclairage, près de la sortie).
- Accueil d'un accompagnant (AVS, interprète, chien guide).

### 5.4 Communication adaptée

- Utilisation de supports visuels clairs.
- Reformulation orale et écrite des consignes.
- Transcription ou sous-titrage si nécessaire.

## SECTION 6 : ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET MOYENS TECHNIQUES

### 6.1 Accessibilité physique

Nos locaux situés au 7 Quai Gabriel Peri 94340 Joinville Le Pont sont conformes à la réglementation ERP (Établissement Recevant du Public) :

- **Accès** : Entrée de plain-pied ou rampes d'accès conformes.
- **Circulation** : Largeur des portes et couloirs adaptée aux fauteuils roulants.
- **Sanitaires** : WC adaptés PMR avec barre de maintien.
- **Stationnement** : Places PMR à proximité immédiate.
- **Signalétique** : Claire, lisible et contrastée.

### 6.2 Accessibilité numérique

Pour nos formations à distance ou l'usage d'outils numériques :

- Plateforme LMS compatible avec les standards d'accessibilité (RGAA).
- Documents numériques fournis en format PDF accessible (balisé).
- Vidéos pédagogiques sous-titrées.
- Compatibilité avec les lecteurs d'écran usuels.

### 6.3 En cas d'inadaptation temporaire

Si une situation spécifique ne peut être gérée dans nos locaux habituels :

- Recherche de salles accessibles partenaires à proximité.
- Proposition de bascule en formation à distance (classe virtuelle).
- Adaptation du poste de travail avec aide externe (Agefiph).

## SECTION 7 : PARTENARIATS ET RESSOURCES EXTERNES

Réponse à l'indicateur 24 du référentiel Qualiopi. Nous mobilisons un réseau d'experts pour sécuriser les parcours.

### 7.1 Partenaires institutionnels

Partenaire	Mission	Contact	Modalités coopération
AGEFIPH	Financement aménagements secteur privé, conseil expert.	www.agefiph.fr	Demande de RHF (Ressource Handicap Formation).
MDPH 93	Reconnaissance droits (RQTH), orientation.	mdph93.fr	Orientation des apprenants, suivi dossiers.
Cap Emploi	Insertion et maintien dans l'emploi des PSH.	www.capemploi.fr	Accompagnement projet pro, expertise.
FIPHFP	Financement aménagements secteur public.	www.fiphfp.fr	Dossiers de financement fonction publique.
Pôle Emploi	Accompagnement demandeurs d'emploi.	www.pole-emploi.fr	Prescription formation, aides financières.

### 7.2 Partenaires techniques

- Prestataires de location de matériel adapté (ergonomie, vision).
- Services d'interprétariat en LSF.
- Ergonomes et psychologues du travail.

### 7.3 Conventions et réseau

Green Target Academy entretient des liens actifs avec ces structures pour garantir une réactivité optimale dès l'identification d'un besoin spécifique.

## SECTION 8 : SENSIBILISATION ET FORMATION DES ÉQUIPES

### 8.1 Formation des formateurs

Pour garantir un accueil de qualité, nos formateurs suivent un parcours dédié :

- Module obligatoire "Accompagner les PSH en formation" (6 heures).
- Sensibilisation aux différents types de handicap (y compris invisibles).
- Appropriation des techniques de pédagogie différenciée.
- Mises en situation et études de cas pratiques.
- Recyclage annuel lors des réunions pédagogiques.

### 8.2 Sensibilisation de l'équipe administrative

Le personnel en contact avec le public est formé pour :

- Accueillir physiquement et téléphoniquement les PSH avec bienveillance.
- Déetecter les besoins dès la phase d'information/inscription.
- Orienter systématiquement vers le référent handicap.
- Garantir la confidentialité des échanges.

### 8.3 Outils mis à disposition

- Guide formateur "Accompagner les PSH".
- Fiches réflexes par type de handicap (bonnes postures, communication).
- Boîte à outils des aménagements pédagogiques standards.
- Base de connaissance des retours d'expérience.

## SECTION 9 : PROCÉDURE DE REÇUEIL DES BESOINS

### 9.1 Moments de détection

Le recueil des besoins est proactif à chaque étape :

- **Avant** : Formulaire d'inscription, mention sur devis/convention.
- **Pendant** : Entretien de positionnement, accueil jour J.
- **En cours** : Apparition ou aggravation d'un handicap.

### 9.2 Outils de recueil

- Formulaire "Recueil des besoins spécifiques PSH".
- Grille d'analyse des besoins de compensation (inspirée GEVA).
- Fiche de liaison pédagogique (partie aménagements uniquement).

### 9.3 Traitement des informations

- **Confidentialité** : Données traitées dans le strict respect du RGPD. Seul le référent a accès aux données médicales/personnelles.
- **Partage restreint** : Les formateurs ne reçoivent que les informations fonctionnelles (besoins d'aménagement), pas le diagnostic médical.
- **Consentement** : Tout aménagement fait l'objet d'un accord écrit de l'apprenant.

### 9.4 Délais de mise en œuvre

- Prise de contact par le référent : sous 48h après signalement.
- Analyse et proposition : sous 5 jours ouvrés.
- Mise en place effective : impérativement avant le démarrage de la formation.
- Suivi : point hebdomadaire si la situation le nécessite.

## SECTION 10 : SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

Notre politique handicap est vivante et évaluée régulièrement pour progresser.

### 10.1 Indicateurs de suivi

Nous suivons annuellement les métriques suivantes :

- Nombre de PSH accueillies et formées.
- Typologie des handicaps pris en charge.
- Taux de satisfaction spécifique des apprenants PSH.
- Nombre et types d'aménagements mis en œuvre.
- Taux de réussite aux examens (comparatif PSH / public global).
- Taux d'abandon (comparatif PSH / public global).
- Délai moyen de traitement des demandes d'aménagement.

### 10.2 Évaluation annuelle

Chaque année en janvier, la référente handicap réalise un bilan :

- Analyse des indicateurs quantitatifs.
- Synthèse des retours qualitatifs (questionnaires satisfaction, retours formateurs).
- Identification des points forts et des axes de progrès.
- Mise à jour du registre d'accessibilité.

### 10.3 Plan d'amélioration

Sur la base du bilan, des actions sont planifiées :

- Investissements matériels pour l'accessibilité.
- Nouvelles actions de formation pour les équipes.
- Renforcement ou diversification des partenariats.
- Actions correctives immédiates en cas de dysfonctionnement identifié.

### 10.4 Veille réglementaire

La référente handicap assure une veille active :

- Abonnement aux newsletters Agefiph, Centre Inffo.
- Suivi des évolutions législatives (Code du travail, Action sociale).
- Participation à des webinaires et groupes de travail sectoriels.
- Mise à jour documentaire régulière pour garantir la conformité.

## ANNEXES ET DOCUMENTS ASSOCIÉS

Les documents suivants sont disponibles auprès du secrétariat ou sur notre intranet pour soutenir cette politique :

Type	Document
 <b>Formulaire</b>	Recueil des besoins spécifiques PSH
 <b>Fiche info</b>	Accessibilité et moyens de compensation
 <b>Guide</b>	Accompagner les PSH (destiné aux formateurs)
 <b>Outils</b>	Fiches réflexes par type de handicap
 <b>Outil d'analyse</b>	Grille d'analyse des besoins
 <b>Qualité</b>	Questionnaire de satisfaction spécifique PSH
 <b>Partenariats</b>	Liste des conventions (Agefiph, Cap Emploi, MDPH)
 <b>Procédure</b>	Gestion des réclamations PSH
 <b>Légal</b>	Registre public d'accessibilité

## VALIDATION ET RÉVISION

 <b>Rédaction</b>	Linda Noschese (Référente Handicap)
 <b>Validation</b>	Direction Green Target Academy
 <b>Date de création</b>	<b>15 décembre 2025</b>
 <b>Version</b>	<b>Version 1.0</b>
 <b>Prochaine révision</b>	<b>15 décembre 2026</b> (Révision annuelle)
 <b>Diffusion</b>	Site web • Livret d'accueil • Intranet formateurs • Affichage locaux